

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MEXOL

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désherbant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S  
28 boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers  
Téléphone : +330140855050  
Téléfax : +330147922545  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15  
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

Pictogrammes de danger	:				
Mention d'avertissement	:	Danger			
Mentions de danger	:	H302 H304  H315 H317 H318 H336 H361d H410	Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P261 P280  P273 <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338  P308 + P313  <b>Élimination:</b> P501	Éviter de respirer les brouillards. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:</b> rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. <b>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:</b> consulter un médecin. Éliminer le contenu/récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.		

### Étiquetage supplémentaire:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5m par rapport aux points d'eau

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC)

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Mécoprop ester de butoxyéthanol	23359-62-8 245-609-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	48,1 %
bromoxynil octanoate (ISO)	1689-99-2 216-885-3	Repr. 2; H361d Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	15,9 %
Solvant naphta aromatique lourd (pétrolier)	64742-94-5 265-198-5	Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	10% - 25%
Alkyle benzène sulfonate dans 2-éthylhexanol	26264-06-2	Acute Tox. 4; H332 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	1% - 5%
2-Ethylhexanol	104-76-7	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	1% - 5%
acide 3,6-dichloro-2-méthoxybenzoïque	1918-00-9 217-635-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	2,2 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traitement symptomatique

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
- Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, il peut se former des (COx).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à -5°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

#### Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun foncé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

Odeur	: aucun(e)
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: 81 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: 0,013 h à 23 °C Section transversale: 3 mm Méthode: ISO 2431
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Donnée non disponible

Autres informations : Donnée non disponible

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 1.650 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - : Donnée non disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

exposition unique

Toxicité spécifique pour : Donnée non disponible  
certains organes cibles -  
exposition répétée

### Composants:

#### **bromoxynil octanoate (ISO) :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de  
toxicité aiguë

#### **acide 3,6-dichloro-2-méthoxybenzoïque :**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de  
toxicité aiguë

---

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

#### Composants:

#### **bromoxynil octanoate (ISO) :**

Facteur M : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

#### Composants:

#### **Solvant naphta aromatique lourd (pétrolier) :**

Biodégradabilité : Devrait être biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire : Nous n'avons pas de donnée quantitative concernant les  
effets écologiques de ce produit.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale  
en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être  
éliminés via les collectes organisées par les distributeurs  
partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte  
spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés  
via les collectes organisées par les distributeurs partenaires  
de la filière ADIVALOR.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3082

IMDG : 3082

IATA : 3082

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE  
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bromoxynil  
octanoate, Mecoprop butoxyethanol ester)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

**IATA** : N.O.S.  
: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,  
N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
No EMS Numéro : F-A,S-F

**IATA**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**  
Polluant marin : oui

**IATA**  
Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 4510

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

## SECTION 16: Autres informations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire

### Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Autres informations : Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)  
No. 453/2010



## MEXOL

Version 2.1

Date de révision 21.10.2016

Date d'impression 21.10.2016

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.